

DÉVELOPPEMENS  
DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1834.



NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.					
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>						
<i>Administration centrale (Personnel).</i>						
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
1	1	Traitement du Ministre . . . . .	1	21,000	21,000	} 25,000
	2	Indemnité de logement . . . . .	»	»	4,000	
		TOTAL de l'art. 1 <sup>er</sup> . . . . .				
	1	Traitement du secrétaire-général . . . . .	1	10,500	10,500	10,500
	2	Ce traitement est le même que celui des administrateurs, attendu que dans l'opinion du Gouvernement et d'après le principe admis par la Chambre à l'égard du Ministère de l'Intérieur, le secrétaire-général et les administrateurs ont le même rang.				
<i>Secrétariat-Général.</i>						
	2	Traitement du chef de division . . . . .	1	5,250	5,250	} 28,000
		Id. des employés de toutes classes . . . . .	12	de 900 à 3,200	22,750	
		Personnel d'un bureau d'archives générales. . . . .	»	»	1,500	
		Le Ministre a fait pressentir à la Chambre la nécessité de créer, pour 1834, un bureau d'archives générales pour le Ministère des Finances. Il a démontré combien il serait nuisible de laisser introduire le désordre dans cette partie du service qui se lie si intimement à l'intérêt public.				
		Ce travail entre essentiellement dans les attributions du secrétariat-général, et on a jugé possible de le faire exécuter sans un grand surcroît de frais.				
		Il n'est en conséquence porté que 1,500 francs pour des employés inférieurs qu'on adjoindra à l'un des bureaux existans. Cette somme n'est point comprise dans le montant de la dépense actuelle du secrétariat-général, parce que ce n'est point pour une majoration en faveur de cette branche de service qu'elle est demandée, mais pour une dépense nouvelle devenue nécessaire. Il faudra porter le chiffre à 29,500 francs si la somme est allouée.				
		A REPORTER. . . . .				38,500



NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.				
		NOMBRE d'agens.	APPOINTEMENTS PAR AN	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
			REPORT. . . . .		38,500
			<i>Suite de l'Administration centrale. (Personnel.)</i>		
			<i>Trésorerie-Générale.</i>		
3			Traitement de l'administrateur. . . . .	1 10,500 10,500	} 100,000
			Id. des chefs de division . . . . .	4 à 5,250 21,000	
4			Id. de l'inspecteur du Trésor . . . . .	1 à 5,250 4,000	
			Id. des employés de toutes classes . . . . .	35 de 320 à 3,800 64,500	
			Personnel d'un bureau pour la dette flottante . . . . .	3 " 5,000	
			<p>La création d'un bureau pour la dette flottante étant devenue indispensable depuis que les opérations qui y sont relatives se font directement par le trésor, il est porté pour cet objet spécial une somme de 5,000 francs. Toutefois cette somme n'a pas été comprise dans le total des dépenses de la trésorerie-générale, afin qu'il soit bien clairement établi que ce n'est pas une majoration de traitement qui est demandée, mais bien un service nouveau réclamé par une institution nouvelle. Si la Chambre en reconnaît la nécessité, comme on doit l'espérer, il faudra porter le chiffre de la trésorerie-générale à 106,000 francs.</p>		
			<i>Contributions directes, Douanes, Accises, Poids et Mesures, Garantie, etc.</i>		
5			Traitement de l'administrateur ( <i>président du conseil du contentieux</i> ). . . . .	1 à 10,500 10,500	} 95,000
			Id. de l'inspecteur-général et des directeurs ( <i>membres du conseil</i> ). . . . .	3 de 6,300 à 8,400 21,000	
6			Id. des inspecteurs chefs de division . . . . .	2 à 5,250 10,500	
			Id. des employés de toutes classes . . . . .	34 de 740 à 3,500 53,000	
			A REPORTER. . . . .		233,500

SUITE  
de l'art.  
2.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1834.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1834.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1834.	en moins AU BUDGET de 1834.		
»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Articles de la loi	Dévelop- pemens des articles.				
		<i>Suite de l'Administration centrale. (Personnel.)</i>			
		<i>Enregistrement, Domaines et Forêts.</i>			
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
7	Traitement de l'administrateur . . . . .	1	10,500	10,500	98,500
8	Id. des inspecteurs-généraux . . . . .	2	à 9,000	18,000	
	Id. des directeur et inspecteurs chefs de div <sup>on</sup> . . . . .	4	de 5,000 à 8,000	25,500	
	Id. des vérificateurs, employés et surnumér <sup>es</sup> . . . . .	17	de 1,500 à 4,000	44,500	
		Reront de l'autre page. . . . .			233,500
9	Traitement des expéditionnaires . . . . .	10	de 850 à 1,690	12,300	12,300
		Voir l'arrêté du 18 octobre 1833, qui réorganise l'administration de l'enregistrement.			
		<i>Postes et Messageries.</i>			
10	Traitement de l'administrateur. . . . .	1	8,400	8,400	35,500
11	Id. de l'inspecteur . . . . .	1	4,200	4,200	
	Id. des contrôleurs et employés de toutes clas- ses. . . . .	10	de 300 à 3,800	22,900	
		Dans ce chiffre ne figure pas le bureau relatif au service rural.			
		<i>Cadastré.</i>			
12	Traitement de l'inspecteur-général chargé de l'admi- nistration. . . . .	1	10,500	10,500	24,600
13	Id. de l'inspecteur et du contrôleur principal. . . . .	2	de 3,800 à 4,200	8,000	
	Id. des employés de toutes classes . . . . .	4	de 1,270 à 1,900	6,100	
		<i>Commission des Monnaies.</i>			
14	Traitement du président . . . . .	1	à 6,300	6,300	42,000
15	Id. des commissaires - généraux et de l'ins- pecteur-général des essais et de la ga- rantie . . . . .	3	à 5,250	15,750	
	Id. du contrôleur au change, du graveur, des essayeurs et employés . . . . .	10	de 400 à 4,200	19,950	
		<i>Huissiers et gens de service.</i>			
16	Salaires des concierges, huissiers, messagers, sur- veillante et nettoyeuses . . . . .	32	de 370 à 1,480	27,100	27,100
		TOTAL de l'article 2. . . . .			
		Plus pour les deux bureaux nouveaux, au secrétariat et à la trésorerie-générale . . . . .			

SUITE  
de l'art  
2.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1834.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DEFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1834.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		ou plus AU BUDGET de 1834.	ou moins AU BUDGET de 1834.		
83,800	15,000 a)	98,800	102,487 b)	"	3,957	a) Les 15,000 fr. qui figurent dans la colonne des charges temporaires, forment le traitement d'un inspecteur-général et des surmémentes dont la suppression, au fur et à mesure des vacances, est prescrite par l'arrêté du 18 octobre 1833. b) Ce crédit fait partie de celui alloué pour 1833 au chapitre IV, art. 1er. Il se compose de 97,833 fr. des nos 1 à 11 des développemens, et de 4,622 fr., part de l'administration centrale dans les produits des territoires à ceder.	
375,000	"	375,000	375,000	"	"		
458,500 6,500	15,000 "	473,500 6,500	477,457	"	3,957		
465,000	15,000	480,000					

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi	Dévelop- pement des articles		
<i>Suite de l'Administration centrale, (Dépenses diverses.)</i>			
<i>Frais de Tournee.</i>			
3		Frais de tournée . . . . .	
		TOTAL de l'art. 3. . . . .	
<i>Matériel.</i>			
1		Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais . . . . .	20,000
4	2	Éclairage et chauffage de toute l'administration. . . . .	8,500
	3	Entretien et loyer des locaux, réparation des tuyaux de l'hôtel des Monnaies, achat et entretien des meubles . . . . .	8,000
	4	Dépenses imprévues . . . . .	6,000
		TOTAL de l'art. 4. . . . .	
<i>Service de la Monnaie.</i>			
5	1	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais . . . . .	1,200
	2	Dépenses variables, poinçons de la garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles . . . . .	6,000
	3	Complément des frais de l'établissement des bureaux des deux commissaires-généraux, de l'inspecteur-général, du contrôleur au change, du graveur, de ses aides et des essayeurs . . . . .	4,000
<p>La fabrication d'espèces monnayées, les contestations d'essais en matière de garantie et la vérification des fausses monnaies n'étant jamais déterminées, il est assez difficile de fixer d'une manière certaine les fournitures et main-d'œuvre que ces opérations demandent, leur emploi spécial et leur modicité les appuient d'ailleurs.</p> <p>Il en est de même pour les dépenses variables, poinçons de la garantie, etc., qui sont sujettes à de nombreuses variations, résultant de la trempe toujours incertaine de l'acier, les poinçons ne peuvent être soumis ainsi à un nombre déterminé, d'autant plus que leur consommation dépend également du plus ou du moins d'activité des fabricans d'ouvrages d'or et d'argent.</p> <p>Les 4,000 francs pour continuation de frais de 1<sup>er</sup> établissement, indiquent clairement leur destination; la somme de 4,000 francs allouée en 1833 étant insuffisante pour achever les travaux qu'elle a permis de commencer, et qui resteraient sans utilité s'ils ne pouvaient recevoir leur entière exécution. Le local de l'Hôtel des Monnaies, n'ayant jamais été destiné à recevoir une administration centrale, qui sous l'ancien Gouvernement se trouvait en Hollande, les divers fonctionnaires et employés, ont dû y établir leurs bureaux, et ce n'est qu'au moyen des changemens déjà exécutés et projetés pour la régularité du service, du placement et de la sûreté des archives, des diverses matières et des grandes masses de cuivre avant et après le monnayage, que ce but sera atteint et justifiera la nouvelle demande de l'allocation de 4,000 fr.</p>			
		TOTAL de l'art. 5. . . . .	
<i>Magasin général des papiers pour l'Administration centrale et les provinces.</i>			
6	1	Pour l'administration centrale et l'administration du trésor dans les provinces . . . . .	9,000
	2	Id. des contributions directes, etc., dans les provinces . . . . .	32,000
	3	Id. de l'enregistrement et des domaines dans les provinces. . . . .	22,000
	4	Id. des postes dans les provinces. . . . .	7,000
	5	Id. du cadastre dans les provinces . . . . .	10,000
	6	Papiers à timbrer. . . . .	17,000
		TOTAL de l'art. 6. . . . .	

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1834.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALIQUÉS POUR 1834.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1834.	en moins AU BUDGET de 1834.		
6,500	»	6,500	6,500 a)	»	»		
6,500	»	6,500	6,500	»	»		
42,000	500	42,500	38,500 4,000 b)	»	»		
42,000	500	42,500	42,500	»	»		
7,200	4,000	11,200	17,280	»	6,080 c)		
7,200	4,000	11,200	17,280	»	6,080		
97,000	»	97,000	80,000 17,000 d)	»	»		
97,000	»	97,000	97,000	»	»		

a) Ces 6,500 francs et les 38,500 francs suivants forment les 45,000 fr. alloués l'an dernier pour matériel et dépenses diverses. D'après le désir de la section centrale cet article a été divisé.

b) Ces 4,000 francs sont ceux qui avaient été alloués pour entretien des locaux et des meubles de la monnaie. Ces dépenses figurent actuellement à l'article du matériel, d'après le vœu de la section centrale.

c) Le crédit de 21,280 fr. alloué pour 1833, a été réduit de 4,000 reportés à l'article qui précède.

d) Ces 17,000 fr. ont été alloués au chapitre IV, article 3 matériel et dépenses diverses de l'enregistrement.

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.					
<b>CHAPITRE II.</b>						
<i>Administration du Trésor dans les provinces. (Personnel.)</i>						
			NOMBRE d'agens.	APPOINTEMENS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
1	1	Traitemens des administrateurs . . . . .	9	»	80,000	80,000
		TOTAL de l'art. 1 <sup>er</sup> . . . . .				
<i>Caisse générale de l'État.</i>						
2	2	Service de la caisse générale de l'État . . . . .				
		TOTAL de l'art. 2. . . . .				

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1834.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1833.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1834.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1834.	en moins AU BUDGET de 1834.		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
240,000	"	240,000	240,000	"	"		
240,000	"	240,000	240,000	"	"		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des titules.			
<b>CHAPITRE III:</b>				
<i>Administration des Contributions directes, Douanes et Accises, de la Garantie des matières d'or et d'argent et des poids et mesures.</i>				
<i>Traitemens des employés du service sédentaire, autres que les receveurs.</i>				
		NOMBRE d'agents	MONTANT DE LA DÉPENSE	TOTAL PAR ARTICLE.
1		9	67,200	} 714,190
2	Directeurs. . . . .	29	132,200	
3	Inspecteurs d'arrondissement. . . . .	27	35,320	
4	Entrepouseurs et employés des entrepôts . . . . .	49	68,200	
5	Employés de direction . . . . .	82	155,000	
6	Visiteurs . . . . .	17	28,230	
7	Clercs pour la vérification de la comptabilité. . . . .	51	85,800	
8	Teneurs de livres près les recettes et les entrepôts . . . . .	28	42,170	
9	Employés de la garantie . . . . .	26	56,000	
10	Id. des poids et mesures . . . . .	2	8,400	
11	Vérificateurs de la comptabilité . . . . .	18	33,670	
	<i>Traitemens et remises des Comptables.</i>			
2	1	107	207,090	} 1,852,790
	2	822	1,645,700	
	<i>Traitemens des employés du service actif.</i>			
	1	9	47,700	} 4,144,300
	2	158	457,900	
	3	87	128,670	
	4	430	500,560	
	5	553	575,260	
	6	983	790,100	
	7	1393	900,450	
	8	29	28,720	
	9	81	170,100	
	10	81	153,900	
	11	102	125,460	
	12	102	107,000	
	13	192	158,480	

Pour satisfaire au désir exprimé par la section centrale chargée de l'examen du Budget des Finances de l'exercice 1833, le personnel de l'administration des contributions directes, douanes et accises, qui n'a jamais formé qu'un seul article, se trouve divisé en trois articles au présent Budget.

La dépense relative au personnel de cette administration diffère peu de celle de 1833. Quelques spécialités présentent des réductions par suite de suppressions d'emplois ou de nouvelles nominations avec traitemens inférieurs à ceux dont jouissent les anciens titulaires; d'autres présentent des augmentations provenant, la plupart, de création d'emplois pour compléter l'organisation de la douane.

Selon le vœu de la Chambre, l'allocation de fr. 60,000 votée pour indemnité des legs supprimés, ne figure plus en un seul numéro de développement, mais se trouve répartie entre les ayant-droits; Savoir: fr. 36,000 pour les receveurs; fr. 17,080 pour les teneurs de livres; fr. 4,920 pour les commis de direction, et fr. 3,000 pour les clercs attachés à la vérification de la comptabilité.

La dépense qui résulte des traitemens des contrôleurs se trouve majorée de fr. 18,350, pour les motifs suivans: 1<sup>o</sup> Parce que, malgré la suppression de trois contrôles d'accises, il y a un contrôleur de plus que lors de la formation du Budget de 1833, par suite de la création de quatre contrôles de visite pour le service de la douane; mais il est à observer que l'augmentation provenant de ce chef se trouve à peu près compensée par l'économie faite sur les traitemens des visiteurs, et qui provient principalement de la suppression de l'emploi de visiteur-chef; 2<sup>o</sup> parce que dans plusieurs provinces l'intérêt du service a nécessité la tenue d'un cheval par les contrôleurs de douane; 3<sup>o</sup> parce que la suppression de l'indemnité des contrôleurs du chef de la vérification des bureaux, a mis le Gouvernement dans la nécessité d'augmenter quelques traitemens évidemment trop faibles et insuffisans.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1834.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1834.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1834.	en moins AU BUDGET de 1834.		
714,190	"						
1,852,790	"	6,711,280	6,711,915	"	635		
4,144,300	"						
6,711,280	"	6,711,280	6,711,915	"	635		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.		MONTANT DE LA DÉPENSE	TOTAL par article et ser- vice.
		<i>Suite de l'administration des contributions, etc.</i>		
		<i>Frais de bureaux et indemnités.</i>		
	1	Frais de bureaux des directeurs, y compris ceux de vérification de la comptabilité et de confection et d'impression de rôles.	79,000	263,470
	2	Frais de bureaux des vérificateurs . . . . .	1,700	
	3	Idem des inspecteurs d'arrondissement. . . . .	39,500	
	4	Idem des contrôleurs de la garantie. . . . .	3,970	
	5	Frais de tournées des inspecteurs en chef. . . . .	13,900	
	6	Idem des contrôleurs et employés de la garantie.	4,000	
4	7	Frais de bureaux et de tournées des vérificateurs des poids et mesures . . . . .	16,000	
	8	Indemnités de 112 commis des brigades ambulantes. . . . .	43,400	
	9	Idem des répartiteurs pour les patentes . . . . .	30,000	
	10	Idem des porteurs de contraintes id . . . . .	6,000	
	11	Frais de route, etc., aux porteurs de contraintes pour la contribution personnelle. . . . .	1,500	
	12	Primes pour saisie de sel, boissons distillées, découvertes de distilleries clandestines et arrestation de fraudeurs étrangers ou inconnus . . . . .	8,000	
	13	Indemnités de route aux employés déplacés sans avancement et dans le seul intérêt du service . . . . .	10,500	
	14	Idem aux employés pour maladies, accidens, etc., provenant de l'exercice de leurs fonctions . . . . .	6,000	
		<i>Matériel et dépenses diverses.</i>		
	1	Matériel et main-d'œuvre des impressions. . . . .	30,000	148,900
	2	Instrumens, balances, pinces à plomber, aréomètres, sondes, etc., etc . . . . .	3,000	
	3	Loyer, entretien, réparation, chauffage et éclairage de locaux et d'embarcations. . . . .	35,000	
	4	Loyer et amoublément des 13 bureaux de la garantie . . . . .	10,000	
5	5	Loyer d'un local à Anvers pour la réunion des bureaux de l'administration . . . . .	12,000	
	6	Ports de lettres, transport de matériel, passages d'eau, etc.	17,600	
	7	Matériel pour les poids et mesures (étalons, poinçons, etc.).	11,800	
	8	Frais de vérification des poids et mesures pour la douane. . . . .	1,500	
	9	Frais de procédures. . . . .	20,000	
	10	Dépenses imprévues . . . . .	8,000	
		La dépense provenant de ces deux articles serait inférieure de fr. 20,000 environ à celle qui a été allouée pour le même objet par la loi des Budgets de 1833, si deux nouvelles spécialités ne devaient y figurer; savoir: le loyer de treize bureaux de la garantie (Art. 5, No 4) et le loyer d'un local à Anvers pour la réunion des bureaux des accises et de la douane (Art. 5, No 5). La première de ces dépenses est occasionnée par le refus réitéré que font les régences des villes de continuer à fournir les locaux des bureaux de garantie, s'appuyant sur l'article 110 de la Constitution qui ne permet d'imposer aucune charge provinciale ou communale sans l'assentiment des provinces ou des communes, et sur l'article 138, qui, dans leur opinion, abroge l'article 44 de la loi du 10 brumaire an VI, en vertu duquel l'administration provinciale est tenue de procurer un local convenable au bureau de garantie qui doit être placé, autant que possible, dans l'hôtel de la municipalité.		
		La seconde résulte d'une amélioration dans le service du port d'Anvers. En concentrant dans un seul local tous les bureaux d'administration et de recette des douanes et d'accises, on épargne des courses inutiles aux agens de l'administration, et surtout au commerce qui a réclamé instamment cette mesure auprès du Gouvernement.		

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1834.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1834.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1834.	en moins AU BUDGET de 1834.		
263,470	»	412,370	412,593	»	223		
148,900	»						
412,370	»	412,370	412,593	»	223		

NUMÉROS des	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
Actuels de la loi.	Dévelop- pemens des nouveaux.

**CHAPITRE IV.**

*Administration de l'Enregistrement, des  
Domaines et des Forêts.*

	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT DE LA DÉPENSE	TOTAL PAR SERVICE.
1	9	de 8000 à 9000	75,500	317,100
2	22	de 5000 à 6500	127,500	
3	27	de 3600 à 4500	109,900	
4	1	à 4,200	4,200	

Cette organisation nouvelle, qui est basée sur celle de France, présente pour le service des provinces une augmentation de fr. 10,745 mais la diminution à l'administration centrale étant de " 3,957

il ne reste d'augmentation réelle que " 6,788 qui sera rapidement éteinte par la suppression d'un inspecteur-général et de quatre surnuméraires, dont les traitemens figurent aux *Charges temporaires*. En définitive, cette organisation procurera une réduction de 8,212 fr. sur l'ensemble de l'administration de l'enregistrement et des domaines, indépendamment d'autres réductions qui pourront être faites par la suite.

Il est à remarquer que, par l'organisation nouvelle, il est créé, sans qu'il en coûte davantage, 5 vérificateurs de 3<sup>me</sup> classe, dont la nécessité se faisait journellement sentir, pour tenir le contrôle au courant.

**SUITE DES TRAITEMENS FIXES.**

de 5 à 14

NOIS des PROVINCES	1 <sup>er</sup> COMMISS de direction		2 <sup>e</sup> COMMISS de direction		SUR- VILLANS aux VENDES		GARDIENS MAGASINS contrôl. du Timb		TITULAIRES et compteurs		TOURNE- FEUILLES		INSPEC- TEURS. forestiers.		SOUS- INSPECT forestiers		GARDIENS- GÉNÉL.		GARDES.		
	NOMBRE	trait annuel	NOMBRE	trait annuel	NOMBRE	trait annuel	NOMBRE	trait annuel	NOMBRE	trait annuel	NOMBRE	trait annuel	NOMBRE	trait annuel	NOMBRE	trait annuel	NOMBRE	trait annuel	NOMBRE	trait annuel	
Anvers . . .	1	1900	2	2540	1	1900	1	1900	1	850	1	640	1	4200	1	2900	4	6380	53	15700	368,480
Brabant . . .	1	1900	2	2540	1	1900	2	3200	9	8520	9	5190	1	4200	1	2500	22	5210	8	2730	
Fland. occid.	1	1900	2	2540	1	1480	1	1900	1	850	1	640	1	4200	1	2500	1	19450	11	2300	
Fland. orient.	1	1900	2	2540	1	1480	1	1900	1	850	1	640	1	4200	1	2500	1	19450	11	2300	
Hainaut . . .	1	1900	2	2540	1	1480	1	1900	1	850	1	640	1	4200	1	2500	1	19450	11	2300	
Liège . . . .	1	1900	3	3810	1	1480	1	1900	1	850	1	640	1	5000	2	4500	4	6360	61	19450	
Limbourg . .	1	1900	1	1270	1	1900	1	1900	1	850	1	640	4	13650	4	8500	11	17490	229	91220	
Luxembourg .	1	1900	2	2540	1	1900	1	1900	1	850	1	640	4	13650	4	8500	11	17490	229	91220	
Namur . . . .	1	1900	1	1270	1	1900	1	1900	1	850	1	640	2	8400	2	4100	6	9540	141	40140	
<b>TOTAUX . . .</b>	<b>9</b>	<b>17100</b>	<b>17</b>	<b>21590</b>	<b>5</b>	<b>8240</b>	<b>10</b>	<b>18400</b>	<b>17</b>	<b>15320</b>	<b>17</b>	<b>10310</b>	<b>9</b>	<b>34400</b>	<b>9</b>	<b>20000</b>	<b>26</b>	<b>42250</b>	<b>553</b>	<b>186820</b>	

15	EMPLOYÉS DU CANAL DE POMMEROUX A ANCOIAG.	Deux receveurs délégués . . . . .	3,380	12,990
		Un idem . . . . .	530	
		Un contrôleur et garde-pont . . . . .	640	
16	EMPLOYÉS DE LA HOUILLÈRE DE KERKRAED.	Un directeur . . . . .	4,200	
		Un conducteur . . . . .	1,480	
		Un garde-magasin . . . . .	1,270	
		Un surveillant . . . . .	850	
		Un délégué . . . . .	640	

*Employés extraordinaires.*

17	Un surveillant aux fabriques de Seraing, Andenne et Liège . . . . .	3,550	31,150
18	Idem idem de Malines . . . . .	3,550	
19	Un employé à la conservation de la fonderie et imprimerie normales . . . . .	2,100	
20	Un assistant idem idem . . . . .	510	
21	Un concierge idem idem . . . . .	770	
22	Les employés au passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre . . . . .	3,000	
23	Les agents de change chargés de la confect <sup>on</sup> des prix-cour <sup>ns</sup> des effets pub <sup>cs</sup> . . . . .	2,100	
24	Un archiviste au dépôt de Bruxelles . . . . .	1,690	
25	Un assistant-commissionnaire . . . . .	250	
26	Le concierge du palais de justice à Liège . . . . .	640	

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1834.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1833.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1834.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1834.	en moins AU BUDGET de 1834.		
698,520	18,160	716,680	705,935 a)	10,745	»		
698,520	18,160	716,680	705,935	10,745	»		

a) Ce crédit a été alloué, savoir :

Pour le 1 <sup>er</sup> service au chap. IV, art. 1 <sup>er</sup> . . . . .	293,777	} 307,685
Id. dans les 18,500 fr. pour les territoires à céd. . . . .	13,978	
Pour les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> services au chap. IV, art. 1 <sup>er</sup> . . . . .	345,750	} 395,289
Sur les territoires à céd. . . . .	44,090	
	8,440	
	<u>705,935</u>	

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles								
		REMISES DES RECEVEURS, D'APRÈS LE TARIF DU 17 JANVIER 1831.							
		DÉSIGNATION DES RECETTES.		MONTANT des RECETTES.	TAUX moyen de la REMISE	MONTANT de la REMISE	TOTAL.		
2	27	Recettes portées	}	Ordinaires . . . . .	22,250,000	3 p. % 1 p. %	667,500	}	702,410
		au Budget.		Fonds de l'industrie et bâtimens d'écoles . . . . .	750,000		7,500		
				TOTAL . . . . .	23,000,000				
3	28	Idem non portées	}	Recettes en <i>los-renten</i> ou rentes remboursables . . . . .	3,590,000	4/10 p. % 3 p. %	14,360	}	
		au Budget.		Recettes faites pour le compte de tiers . . . . .	435,000		13,050		
		<i>Matériel et Dépenses diverses.</i>							
3	29	Frais de bureau des directeurs . . . . .						15,000	
	30	Location, feu et lumière de l'atelier-général du timbre . . . . .						3,500	
	31	Remise des greffiers des cours et tribunaux, sur les droits de greffe . . . . .						17,000	
	32	Confections des timbres et impressions . . . . .						15,000	
	33	Frais de poursuites et d'instances . . . . .						30,300	
	34	Attributions d'amendes forestières . . . . .						9,500	
	35	Entretien et confection des digues, polders, fossés, chemins, bâtimens, bacs et bateaux						35,000	
	36	Charges et contributions sur les domaines . . . . .						3,000	
	37	Frais d'arpentage et réarpentage de coupes de bois . . . . .						3,500	
	38	Frais de culture et travaux d'amélioration . . . . .						9,400	
	39	Remboursement de prix d'engagère et réméré des biens domaniaux . . . . .						2,300	
	40	Id. de prix de ventes et transfert dont on n'a pu faire suivre l'objet . . . . .						3,000	
41	Frais d'emballage, ports de lettres et paquets . . . . .						5,200		
42	Frais de ventes et autres actes . . . . .						500		
43	Frais d'exploitation de la houillère de Kerkraede . . . . .						150,000		
44	Dépenses diverses et imprévues . . . . .						5,500		

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1834.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1834.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1834.	en moins AU BUDGET de 1834		
680,550	21,860	702,410	702,410 a)	"	"		
680,550	21,860	702,410	702,410	"	"		
307,700	"	307,700	370,600 (b)	"	62,900 c)		
307,700	"	307,700	370,600	"	62,900		

a) Au chapitre IV, art. 2 . . . . . 670,700  
 Pour les territoires à cédér . . . . . 31,710  
 -----  
 702,410  
 L'on considère comme remises extraordinaires celles sur les  
 fonds de l'industrie, les bâtimens d'école et les *los-venten*, par-  
 ce que ces recettes auront par s'épuiser.

b) Ce crédit a été diminué de 17,000 francs qui ont été re-  
 portés à l'article du magasin général des papiers, chapitre Ier  
 c) Cette diminution consiste dans la suppression du prix d'a-  
 chat du canot de Remmersdal pour . . . . . 52,900  
 Et sur les frais d'exploitation de la houillère de Kent-  
 raed . . . . . 10,000  
 -----  
 62,900

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
Articles de la loi	Dévelop- pemens des articles.		NOMBRE d'agens.	MONTANT de la DÉPENSE
<b>CHAPITRE V.</b>				
<i>Administration des Postes et Messageries. (Personnel dans les provinces.)</i>				
	1	Traitemens des directeurs . . . . .	70	93,940
	2	Id. des contrôleurs . . . . .	16	42,250
	3	Id. des commis. . . . .	49	71,510
	4	Id. des assistans . . . . .	9	5,740
1	5	Id. des garçons de bureau . . . . .	14	7,760
	6	Id. des facteurs . . . . .	107	42,400
	7	Id. des distributeurs . . . . .	41	11,270
	8	Id. des boîtiers. . . . .	11	1,510
	9	Id. des entreposeurs . . . . .	1	220
			<b>318</b>	
<i>Matériel et Dépenses diverses.</i>				
	1	Frais de régie des directeurs. . . . .		20,580
	2	Indemnité de logement des directeurs. . . . .		25,010
2	3	Impressions et registres . . . . .		5,000
	4	Frais de transport des dépêches, y compris les dépenses imprévues pour nou- veaux services à créer . . . . .		280,097
<i>Service rural.</i>				
3		Service rural . . . . .		210,000

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1834.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1833.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1834.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1834.	en moins AU BUDGET de 1834.		
276,600	"	276,600 (a)	263,320	13,280	"		
276,600	"	276,600	263,320	13,280	"		
330,687	"	330,687	343,967	"	13,280		
330,687	"	330,687	343,967	"	13,280		
210,000	"	210,000	"	210,000	"		
210,000	"	210,000	"	210,000	"		

a) La différence de 13,280 francs en plus que présente ce chapitre pour 1834, n'est pas une majoration, elle n'est que le transfert de pareille somme, porter en moins au chapitre II (*Matériel et dépenses diverses*) : le montant en est affecté à la création de nouveaux bureaux de postes, forme, pour 1834, une dépense fixe ; elle a été prélevée pour l'exercice passé, sur les 55,000 francs accordés pour dépenses imprévues, et figure en moins au chap. II pour l'exercice actuel.

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
Articles de la loi.	Dévelop- pements des articles.		NOMBRE d'agents.	MONTANT de la DÉPENSE
<b>CHAPITRE VI.</b>				
<i>Administration du Cadastre. (Personnel.)</i>				
1	1	Traitement des inspecteurs principaux et des inspecteurs provinciaux . . . . .	9	45,000
	2	Idem des ingénieurs-vérificateurs . . . . .	9	30,000
	3	Idem des inspecteurs extraordinaires . . . . .	2	8,400
	4	Idem des contrôleurs provinciaux . . . . .	9	33,200
	5	Idem des contrôleurs . . . . .	53	121,070
<i>Matériel et dépenses diverses.</i>				
2	1	Frais des bureaux spéciaux . . . . .		34,800
	2	Frais approximatifs d'arpentage, d'expertise, de mutations, etc. . . . .		400,000
			TOTAL.	

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1834.			GRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1834.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1834.	en moins AU BUDGET de 1834.		
237,670	"	237,670	237,670	"	"		
237,670	"	237,670	237,670	"	"		
34,800	400,000	434,800	334,800	100,000 (a)	"		a) Les motifs de cette augmentation seront développés à la commission nommée par la Chambre, pour s'assurer de la situation des opérations cadastrales.
34,800	400,000	434,800	334,800	100,000	"		

NUMÉROS DES ARTICLES DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1>	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>	
<i>Administration centrale.</i>	
Article 1.	Traitement et indemnité de logement . . . . .
— 2.	Id. des fonctionnaires et employés. . . . .
— 3.	Frais de tournée . . . . .
— 4.	Matériel . . . . .
— 5.	Service de la monnaie . . . . .
— 6.	Magasin général des papiers . . . . .
<b>CHAPITRE II.</b>	
<i>Administration de la trésorerie dans les provinces.</i>	
— 1.	Traitemens des administrateurs du trésor . . . . .
— 2.	Caisse générale de l'État . . . . .
<b>CHAPITRE III.</b>	
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises, garantie, etc.</i>	
— 1.	Traitemens des fonctionnaires et employés du service sédentaire, autres que les receveurs.
— 2.	Id. et remises des comptables . . . . .
— 3.	Id. des fonctionnaires et employés du service actif . . . . .
— 4.	Frais de bureaux et indemnités . . . . .
— 5.	Matériel et dépenses diverses . . . . .
<b>CHAPITRE IV.</b>	
<i>Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.</i>	
— 1.	Traitemens fixes des fonctionnaires et employés . . . . .
— 2.	Remises des receveurs . . . . .
— 3.	Matériel et dépenses diverses . . . . .
A REPORTER . . . . . fr.	

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1834.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1833	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DEFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1834.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1834.	en moins AU BUDGET de 1834.		
25,000	»	655,700	655,680	»	9,980		
458,500	15,000						
6,500	»						
42,000	500						
7,200	4,000						
97,000	»						
80,000	»	320,000	320,000	»	»		
240,000	»						
714,190	»	7,123,650	7,124,508	»	858		
1,852,790	»						
4,144,300	»						
263,470	»						
148,900	»						
698,520	18,160	1,726,790	1,778,945	»	52,155		
680,550	21,860						
307,700	»						
9,766,820	59,520	9,826,140	9,889,133	»	62,993		

NUMÉROS DES ARTICLES  DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	REPORT. . . . . fr.
	<b>CHAPITRE V.</b>
	<i>Administration des postes et messageries.</i>
Article 1.	Traitemens des fonctionnaires et employés . . . . .
— 2.	Matériel et dépenses diverses . . . . .
— 3.	Service rural . . . . .
	<b>CHAPITRE VI.</b>
	<i>Administration du cadastre.</i>
— 1.	Traitemens des fonctionnaires et employés . . . . .
— 2.	Matériel et dépenses diverses . . . . .
	TOTAUX. . . . . fr.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1834.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1834.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1834.	en moins AU BUDGET de 1834.		
9,766,620	59,520	9,826,140	9,889,133	"	62,993		
276,600	"	817,287	607,287	210,000	"		
330,687	"						
210,000	"						
237,670	"	672,470	572,470	100,000	"		
34,800	400,000						
10,856,377	459,520	11,315,897	11,068,890	310,000	62,993		
				En plus 247,007 fr.			

Bruxelles, le 30 octobre 1833.

Le Ministre des Finances par intérim,

AUG. DUVIVIER.

## TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

## Dans le Budget de l'Etat pour 1834.

	Pages.
Discours du Ministre des Finances . . . . .	1
Projet de loi fixant le montant des dépenses pour 1834 . . . . .	9
Budget général des dépenses pour 1834. — TITRE I <sup>er</sup> . — Dette publique . . . . .	11
TITRE II. — Dotations . . . . .	12
TITRE III. — Services généraux. — Ministère de la Justice . . . . .	13
— des Affaires Étrangères . . . . .	15
— de la Marine . . . . .	ib.
— de l'Intérieur . . . . .	16
— de la Guerre . . . . .	19
— des Finances . . . . .	20
TITRE IV. — Remboursemens . . . . .	21
Récapitulation . . . . .	ib.
Projet de loi portant évaluation du Budget des recettes pour l'année 1834 . . . . .	23
Budget général des voies et moyens de l'exercice 1834 . . . . .	25

**COUR DES COMPTES.**

Observations sur le Budget de ce corps pour 1834 . . . . .	3
Développemens du Budget des dépenses de la Cour des Comptes pour l'exercice 1834. . . . .	9
Membres de la Cour. — Bureaux. — Matériel et dépenses diverses . . . . .	10

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE.**

Développemens du Budget des dépenses du Ministère de la Justice pour l'exercice 1834 . . . . .	1
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Administration centrale . . . . .	2
CHAPITRE II. — Ordre judiciaire. — Cour de Cassation. — Personnel. — Matériel et menues dépenses . . . . .	ib.
Cours d'appel. — Personnel. — Bruxelles, Liège, Gand . . . . .	4
Matériel des cours . . . . .	ib.
Tribunaux de première instance et de commerce, 1 <sup>re</sup> classe. — Bruxelles, Liège, Gand, Anvers . . . . .	ib.
Deuxième classe. — Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay. . . . .	6
Troisième classe. — Audenarde, Charleroy, Courtrai, Louvain, Malines, Termonde, Verviers, Ypres . . . . .	ib.
Quatrième classe. — Diekirch, Dinant, Furnes, Iluy, Hasselt, Marche, Neuschâteau, Nivelles, Ruremonde, Saint-Hubert, Turnhout . . . . .	ib.
Greffiers de commerce . . . . .	8
Justices-de-paix et tribunaux de police . . . . .	ib.
Greffiers de police . . . . .	ib.
CHAPITRE III. — Justice militaire. — Haute-Cour. . . . .	ib.
Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	10
CHAPITRE IV. — Frais d'instruction et d'exécution, etc. . . . .	ib.
CHAPITRE V. — Constructions et réparations des locaux . . . . .	ib.
CHAPITRE VI. — Bulletin Officiel et Moniteur. — Matériel. . . . .	ib.
CHAPITRE VII. — Pensions . . . . .	12
CHAPITRE VIII. — Prisons. — Frais d'entretien des prisonniers civils et militaires et de tout ce qui s'y rapporte . . . . .	ib.
Travaux urgens de construction, réparation et entretien du mobilier . . . . .	14

	Pages.
CHAPITRE IX. — Établissmens de bienfaisance. . . . .	14
CHAPITRE X. — Polico . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE XI. — Dépenses ignorées et imprévues . . . . .	<i>ib.</i>
Récapitulation . . . . .	16

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.**

<i>Développemens du Budget des dépenses des Affaires Étrangères et de l'Ordre Léopold, pour l'exercice 1834</i> . . . . .	1
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Administration centrale. — Traitement des employés. — Matériel . . . . .	2
CHAPITRE II. — Traitement des agens du service extérieur . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE III. — Traitement des agens en inactivité. . . . .	4
CHAPITRE IV. — Frais de voyage des agens du service extérieur, etc. . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE V. — Frais à rembourser à ces agens. . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE VI. — Missions extraordinaires et dépenses imprévues . . . . .	<i>ib.</i>
Récapitulation . . . . .	6

**MINISTÈRE DE LA MARINE.**

<i>Développemens du Budget des dépenses du Département de la Marine, pour l'exercice 1834.</i> . . . . .	1
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel . . . . .	2
CHAPITRE II. — Bâtimens de guerre. — Personnel. — Matériel. . . . .	2-4
CHAPITRE III. — Magasin de la Marine . . . . .	4
CHAPITRE IV. — Constructions . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE V. — Dépenses éventuelles. . . . .	<i>ib.</i>
Récapitulation . . . . .	6

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.**

<i>Développemens du Budget des dépenses du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1834</i> . . . . .	1
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel. — Frais de déplacement . . . . .	2
CHAPITRE II. — Pensions et secours . . . . .	4
CHAPITRE III. — Frais de l'administration dans les provinces. — Province d'Auvers . . . . .	6
Province du Brabant. . . . .	8
» de la Flandre Occidentale. . . . .	10
» de la Flandre Orientale . . . . .	12
» du Hainaut. . . . .	14
» de Liège . . . . .	16
» du Limbourg . . . . .	18
» du Luxembourg . . . . .	20
» de Namur . . . . .	22
CHAPITRE IV. — Instruction publique — Universités. — Athénées et collèges . . . . .	24
Subside annuel ordinaire à divers établissemens d'instruction et indemnités aux professeurs démissionnés . . . . .	26
Instruction primaire . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE V. — Cultes. — Culte catholique. — Culte protestant. . . . .	28
Culte israélite. — Secours . . . . .	30
CHAPITRE VI. — Garde civique. — Frais de voyage et d'administration . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE VII. — Subsidés aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisans . . . . .	32
CHAPITRE VIII. — Travaux publics. — Routes. . . . .	<i>ib.</i>
Canaux. — Ports et côtes. — Phares, fanaux et pilotage. . . . .	34
Polders. — Bâtimens civils. . . . .	36
Personnel. . . . .	38
CHAPITRE IX. — Service des mines . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE X. — Commerce, industrie, agriculture. . . . .	40
CHAPITRE XI. — Lettres, sciences et arts. — Monument de la Place des Martyrs. — Fonds provenant des brevets. — Service de santé . . . . .	42-44
CHAPITRE XII. — Archives du Royaume. . . . .	46

	Pages.
CHAPITRE XIII. — Fêtes nationales. . . . .	46
CHAPITRE XIV. — Récompenses honorifiques et pécuniaires . . . . .	48
CHAPITRE XV. — Statistique générale . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE XVI. — Dépenses imprévues . . . . .	<i>ib.</i>
Récapitulation . . . . .	50

## PIÈCES A L'APPUI.

- Note n° 1.* — CHAPITRE 1<sup>er</sup>. — Personnel. — Tarif arrêté par le Ministre de l'Intérieur pour convertir en francs, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1833, les traitemens fixés précédemment en florins.
- Note n° 2.* — CHAPITRE III. *Frais de l'administration dans les provinces.* — Budget économique de la province d'Anvers pour 1834. — *Id.* du Brabant. — *Id.* de la Flandre occidentale. — *Id.* orientale. — *Id.* du Hainaut. — *Id.* de Liège. — *Id.* du Limbourg. — *Id.* du Luxembourg. — *Id.* de Namur.
- Note n° 3.* — CHAPITRE IV. — *Instruction publique.* — Art. 1<sup>er</sup> — Universités. — Université de Louvain. — *Id.* de Liège. — *Id.* de Gand.
- Note n° 4.* — *A* — CHAPITRE V. — ART. 1<sup>er</sup>. — Culte catholique. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé sous le litt. *A* de l'art. 1<sup>er</sup> du chap. V.
- Note n° 4.* — *B* — CHAPITRE V. — ART. 1<sup>er</sup>. — Culte catholique. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé sous le litt. *B* de l'art. 1<sup>er</sup> du chap. V.
- Note n° 4.* — *C* — CHAPITRE V. — ART. 2. — Culte protestant. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 2 du chap. V.

## MINISTÈRE DE LA GUERRE.

<i>Budget des dépenses du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1834.</i> . . . . .	3
<i>Développemens du Budget des dépenses du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1834.</i> . . . . .	5
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel . . . . .	7
CHAPITRE II. — ART. 1 <sup>er</sup> . — État-major-général au traitement d'activité. . . . .	8
— ART. 2. — État-major de place. . . . .	9
— ART. 3. — Intendance militaire. . . . .	10
— ART. 4. — État-major et employés d'artillerie . . . . .	11
— ART. 5. — État-major et employés du génie. . . . .	12
— ART. 6. — Récapitulation des diverses allocations pour les corps d'artillerie . . . . .	13
— ART. 7. — Formation, traitement, solde, nourriture, équipement d'un bataillon de sapeurs-mineurs. . . . .	14
— ART. 8. — Récapitulation des allocations pour les corps d'infanterie. . . . .	16
— ART. 9. — Récapitulation des diverses allocations pour les corps de cavalerie. . . . .	17
— ART. 10. — Formation, traitement, solde et autres allocations du corps de la gendarmerie . . . . .	18
CHAPITRE III. — Frais divers et indemnités. . . . .	19
CHAPITRE IV. — Service de santé . . . . .	20
CHAPITRE V. — Établissmens militaires. . . . .	21
CHAPITRE VI. — ART. 1 <sup>er</sup> . — Matériel de l'artillerie. . . . .	22
— ART. 2. — Matériel du génie . . . . .	23
CHAPITRE VII. — Traitemens de disponibilité, non-activité et pensions . . . . .	25
CHAPITRE VIII. — Traitemens divers . . . . .	26
CHAPITRE IX. — Fourrages en nature et indemnité représentative. . . . .	27

## PIÈCES A L'APPUI.

TABLEAU <i>A.</i> — Formation, traitement, solde, nourriture et masses d'un régiment d'artillerie de treize batteries, dont deux à cheval, et d'une compagnie de dépôt . . . . .	31
» <i>B.</i> — Formation, traitement, solde, nourriture et masses d'un bataillon d'artillerie de siège de six compagnies. . . . .	33

	<i>Pages.</i>
TABEAU C. — Formation, traitement, solde, nourriture et masses du bataillon du train d'artillerie. . . . .	35
» D. — Formation, traitement, solde, nourriture et masses de la compagnie d'ouvriers militaires d'artillerie . . . . .	37
» E. — Formation, traitement, solde, nourriture et masses de la compagnie de canonniers sédentaires . . . . .	38
» F. — Formation, traitement, solde, nourriture et masses de la compagnie de pontonniers . . . . .	39
» G. — Formation, traitement, solde, nourriture et masses d'un régiment d'infanterie de ligne . . . . .	40
» H. — Formation, traitement, solde, nourriture et masses d'un régiment de chasseurs à pied . . . . .	42
» I. — Formation, traitement, solde, nourriture et masses d'une compagnie sédentaire . . . . .	44
» J. — Formation, traitement, solde, nourriture et masses d'une compagnie de discipline. . . . .	45
» K. — Formation, traitement, solde, nourriture et masses d'un régiment de chasseurs à cheval. . . . .	46
» L. — Formation, traitement, solde, nourriture et masses d'un régiment de lanciers . . . . .	48
» M. — Formation, traitement, solde, nourriture et masses du régiment de cuirassiers . . . . .	50
» N. — Formation, traitement, solde, nourriture et masses d'un régiment de guides. . . . .	52

### MINISTÈRE DES FINANCES.

<i>Développemens du Budget des dépenses du Ministère des Finances, pour l'exercice 1834.</i>	1
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Administration centrale. — Personnel. — Secrétariat général. . . .	2
— Trésorerie générale. — Contributions directes, douanes, accises, poids et mesures, garantie. . . . .	4
— Enregistrement, domaines et forêts. — Postes et messageries. — Cadastre. — Commission des monnaies. — Huissiers et gens de service. . .	6
— Frais de tournées. — Matériel. — Service de la monnaie. — Magasin général des papiers pour l'administration centrale et des provinces. . . . .	8
CHAPITRE II. — Administration du trésor dans les provinces. — Personnel. — Caisse générale de l'État. . . . .	10
CHAPITRE III — Administration, dans les provinces, des contributions directes, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent et des poids et mesures. — Traitemens des employés du service sédentaire autres que les receveurs. — Traitemens et remises des comptables. — Traitemens des employés du service actif. . . . .	12
— Frais de bureaux et indemnités. — Matériel et dépenses diverses . . . . .	14
CHAPITRE IV. — Administration, dans les provinces, de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — Suite des traitemens fixes. — Employés extraordinaires. — Remises des receveurs d'après le tarif du 17 janvier 1831. — Matériel et dépenses diverses . . . . .	16
CHAPITRE V. — Administration, dans les provinces, des postes et messageries. — Personnel — Matériel et dépenses diverses. — Service rural. . . . .	20
CHAPITRE VI. — Administration du cadastre dans les provinces. — Personnel. — Matériel et dépenses diverses. . . . .	22
<i>Récapitulation</i> . . . . .	24